



ECHO ETIENNE IMMOBILIER

— DEPUIS 1992 —

honoraires

*Nos honoraires sont exprimés **TTC (Toutes Taxes Comprises)**,
c'est-à-dire **TVA comprise de 20 %** aujourd'hui, ce montant étant susceptible d'évoluer.*

Honoraires de négociation sur vente (redevables par le vendeur ou l'acquéreur)

- jusqu'à 100.000 € : forfait de 7.000 € ^{TTC}
- entre 100.000 et 150.000 € : forfait de 9.000 € ^{TTC}
- entre 150.000 et 250.000 € : 6.5 % ^{TTC}
- à partir de 250.000 € : 5 % ^{TTC}

Selon le bien vendu, les honoraires peuvent être soit à la charge du vendeur, soit à la charge de l'acquéreur.

Honoraires de location (redevables par le locataire et le propriétaire)

- 13 € ^{TTC} / m² pour le locataire.
- 13 € ^{TTC} / m² pour le propriétaire. Des frais complémentaires s'appliquent au propriétaire et varient selon le bien loué.

Ces 13 € ^{TTC} / m² se décomposent ainsi :

- Visites, dossier, rédaction du bail : 10 € ^{TTC} / m²
- Etat des lieux (entrée et sortie) : 3 € ^{TTC} / m²

Conformément à la loi, les honoraires de location sont plafonnés à 13 € ^{TTC} / m² en zone tendue (comme Bordeaux et sa métropole) et sont calculés selon la surface habitable du bien loué.

Honoraires de gestion (redevables par le propriétaire bailleur)

- 9 % ^{TTC} du loyer charges comprises
- et Honoraires de location de 13 € ^{TTC} / m² pour le propriétaire à chaque relocation (une fois par an maximum). Des frais complémentaires s'appliquent au propriétaire et varient selon le bien loué.

Ces 13 € ^{TTC} / m² se décomposent ainsi :

- Visites, dossier, rédaction du bail : 10 € ^{TTC} / m²
- Etat des lieux (entrée et sortie) : 3 € ^{TTC} / m²